

la fréquence des avortements clandestins et sur les moyens à prendre pour les éliminer; elle est stimulant à la recherche médicale; elle est effort concret pour mettre à la disposition des mères en difficulté des ressources de la médecine et de la psychiatrie; elle est développement d'une attitude compréhensive à l'égard des mères célibataires et de leurs enfants ainsi que réponse positive à leurs besoins; elle est aide accrue au soin des maladies mentales; elle est recherche active et mise en œuvre généreuse d'une plus adéquate politique sociale et familiale.

A propos de ce bill, nous nous posons maintenant la question suivante: A qui devons-nous obéir? Devrons-nous obéir à César qui, en l'occurrence, est le gouvernement, ou à Dieu?

Il y a donc opposition fondamentale entre les amendements proposés au bill C-150 au sujet de l'avortement et la philosophie qui nous inspire. Ceux qui n'ont pas de problème sont ceux qui ont perdu leur philosophie.

Entre ce que nous propose l'État et les enseignements de notre Église, qu'il me soit permis de rappeler ce que Yves de Chartres écrivait au pape Pascal II:

Quand l'empire et le sacerdoce vivent d'accord, le monde est bien gouverné. Lorsque la discorde se met entre eux, non seulement ce qui est petit ne grandit pas, mais les grandes choses elles-mêmes périssent misérablement.

Que devons-nous faire quand les exigences de l'État contredisent celles de la religion à l'égard des chrétiens et quand les deux pouvoirs auxquels nous sommes soumis donnent des ordres contraires?

Nul ne peut servir deux maîtres. Alors, nous n'avons pas le choix. Nous n'enfreindrions pas les lois de Jésus-Christ et de son Église, sous prétexte de respecter les droits de l'ordre civil. Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Cette réponse que faisaient autrefois Pierre et les autres apôtres aux magistrats qui leur commandaient des actes illicites, il nous faut aujourd'hui la faire à l'occasion de la discussion des amendements relatifs à l'avortement.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, j'aimerais dire un mot au sujet du vote libre. Je lance un appel aux députés du gouvernement, au premier ministre et au ministre de la Justice pour qu'ils retirent l'amendement relatif à l'avortement.

Il incombe au gouvernement et aux législateurs de défendre la vie des innocents en édictant des lois et des sanctions pénales adéquates; à plus forte raison, doivent-ils prendre position quand la vie est directement menacée ou est en péril, comme c'est assurément le cas des enfants cachés dans le sein de leur mère.

● (9.50 p.m.)

Nous demandons aux députés de tous les partis de ne pas craindre d'assumer leurs responsabilités, de rester fidèles à leurs convictions, s'ils en ont encore, surtout quand il s'agit de lois affectant la morale et allant à l'encontre de ce qu'ils croient intérieurement.

A mon avis, le très honorable premier ministre est assez libéral, au sens large du mot, pour permettre au moins un vote libre sur cette question.

Quant à nous, du Ralliement créditiste, je le répète, nous lutterons jusqu'au bout pour empêcher l'adoption des amendements proposés par l'honorable ministre de la Justice. Et à ce stade, je voudrais faire remarquer, comme bien d'autres députés l'ont déjà dit, que nous aurions favorisé la division de ce bill. A ce sujet, je voudrais citer un article du journal *Le Devoir*, publié le 28 janvier 1969, à l'effet que l'honorable ministre de la Justice a déjà affirmé qu'il n'était pas nécessaire de diviser le bill, puisqu'à l'étape de l'étude en comité, des amendements pourraient être proposés à chacun des articles qui le constituent.

Cette réponse n'est sûrement pas satisfaisante, car si le gouvernement est vraiment décidé à jouer sa tête sur le projet de loi comme il est rédigé, il n'acceptera aucun amendement substantiel aux articles principaux du projet de loi. Or, les articles touchant l'avortement et l'homosexualité comptent parmi ces amendements principaux.

L'opposition a réclamé que les divers sujets inclus dans le bill omnibus fassent l'objet d'au moins quatre mesures différentes. Il s'agit d'une demande parfaitement légitime. Autrement, autant vaudrait demander aux parlementaires, au début d'une session, de voter en bloc tout le programme législatif contenu dans le discours du trône. Chaque parti devrait laisser ses membres libres de voter comme ils l'entendent. On doit connaître l'opinion de chaque législateur et non pas celle de la direction des divers partis politiques.

Monsieur l'Orateur, en conclusion, nous regrettons de ne pouvoir accepter ce bill ce soir, à la demande du house leader du gouvernement, car plusieurs de nos députés ont encore beaucoup de choses à dire. Au fait, nous ne pensons pas qu'il sera adopté en vitesse, car il est important que la population soit mise au courant des diverses opinions émises par les députés qui se sont prononcés pour ou contre et qu'elle connaisse ceux qui n'ont pas le courage de se prononcer actuellement, car qui ne dit mot consent, et étant donné l'importance d'un bill qui aura des répercussions dans l'avenir, on pourrait croire que nous acceptons aujourd'hui l'homosexualité.